

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 03/03/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE					
2	LIBELLE DU POSTE: Chef de la cellule « AFIS »					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE: B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :					
	PROGRAMME : 962.02		CODE POSTE : 590			
	CENTRE DE TRAVAIL : 347		PROGRAMME R.H : 975.03			
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Immeuble TEFAIFAI (Puura'i - Faaa)					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent assure la responsabilité du PSNA (Prestataire de Service de Navigation Aérienne). Il est responsable de la formation et du maintien des compétences des agents chargés de délivrer les services d'information de vol et d'alerte. Il élabore des études en matière d'AFIS.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 5	0	4	1	0	
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la section exploitation des aérodomes					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Outils de bureautique et téléphone					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Déplacements réguliers dans les îles (19 aérodomes) Possibilité d'astreinte téléphonique Indemnités de sujétions spéciales AFIS Agrément défini par la réglementation					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <u>Formation des agents d'information de vol d'aérodrome (AFIS) :</u> - Evaluer et recenser les besoins en compétences des agents AFIS - Rédiger les supports pédagogiques - Participer à l'établissement d'un budget prévisionnel - Planifier, organiser et dispenser les actions d'entretien et de perfectionnements des agents - Demander l'agrément des agents AFIS aux autorités compétentes <u>Etude et avis techniques en matière d'AFIS :</u> - Rédiger et maintenir à jour le manuel AFIS - Mettre en œuvre la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques - Vérifier l'état opérationnel de l'aérodrome en matière d'AFIS - Faire un état des lieux des matériels, contrôler l'état et le fonctionnement et proposer leur remplacement - Vérifier sur site la conformité des installations et des équipements en matière d'AFIS - Emettre un avis relatif à l'élaboration de projets (installation des bâtiments, choix des équipements etc...) - Rédiger des comptes rendus, des rapports, des bilans et proposer les actions correctives et préventives - Assurer une veille réglementaire					
14	ACTIVITES ANNEXES : - Analyser les dysfonctionnements et compte-rendu d'incident sur les aérodomes; - Elaborer des études ponctuelles; - Suivre l'application des consignes des MANEX des aérodomes AFIS.					

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Techniciens
16	SPECIALITE SOUHAITABLE: Baccalauréat scientifique ou technologique ou diplôme équivalent.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Maîtriser les services d'information de vol et d'alerte.			X
	- Connaissance de la réglementation aéronautique			X
	- Connaître le fonctionnement d'un aéroport			X
	- Savoir assimiler les directives rapidement			X
	- Connaissances aéronautiques		X	
	- Avoir le sens des responsabilités		X	
	- Avoir de la rigueur et le sens de l'organisation		X	
	- Etre disponible et réactif			X
	- Savoir communiquer, informer et expliquer			X
	- Compétence rédactionnelle		X	
	- Connaissance des systèmes de management et de gestion de la sécurité (SMS/SGS)	X		
	- Maîtriser l'outil informatique		X	
	- Notions de mécanique, électricité, radiocommunication	X		
	- Sens du management		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Avoir exercé en tant qu'agent AFIS sur un aéroport ou toute autre fonction en rapport avec la circulation aérienne
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation initiale instructeur AFIS en métropole
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
----	---

Le directeur de l'aviation civile,

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :

La liste des activités n'est pas limitative et le poste devra s'adapter à l'évolution générale du service, notamment lors de modification (réduction ou extension) de ses missions.